

RÉSOLUTION

CENT SOIXANTE-DEUXIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE
Tenue par vidéoconférence le 21 janvier 2016 à compter de 16 h, au local C1309 du pavillon
Alexandre-Taché, campus Gatineau et au local J1209 du campus Saint-Jérôme

162-MSS-210116-03

UTILISATION DE LA VOITURE EN STAGE

ATTENDU que dans certains stages des étudiantes proposaient de conduire, en utilisant leur véhicule personnel, des bénéficiaires à leur rendez-vous médicaux ou autres;

ATTENDU le risque d'accident de la route que cette procédure peut entraîner et les responsabilités qui peuvent incomber à l'UQO dans de telles circonstances;

ATTENDU que les étudiantes n'ont aucune obligation à cet égard;

ATTENDU que pour se rendre à un rendez-vous médical ou pour tout autre déplacement, le bénéficiaire doit assumer par lui-même son déplacement;

ATTENDU que l'étudiante s'engage à se rendre par ses propres moyens, au rendez-vous médical ou au lieu de déplacement du bénéficiaire;

ATTENDU les discussions en séance;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Francine Théroux

APPUYÉ PAR : monsieur François-Régis Fréchette

ET RÉSOLU

De recommander que l'UQO demande aux étudiantes inscrites à un stage dans le cadre de l'un des programmes en sciences infirmières offerts à l'Université, de ne pas utiliser leur véhicule personnel pour transporter dans leur milieu de stage, des bénéficiaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Monique Benoit
Module des sciences de la santé